

APPEL A PROJET

POUR UNE CRÉATION ARTISTIQUE PARTAGÉE SUR 2 SAISONS AVEC LES HABITANTS DU TAILLAN-MEDOC **TERRITOIRES URBAINS ET VOISINAGE**

une découverte créative, collaborative et sensible du territoire taillanais

SAISONS 2019-2020 / 2020-2021



2018 – Traversée, balade ludique entre 2 rives / Cie Bougreles avec les habitants du Taillan-Médoc



2019 – La Grande Evasion / Cies Le son qui manque et Les armoires pleines avec les habitants du Taillan-Médoc

Sommaire

PREAMBULE ET CONTEXTUALISATION	4
La ville du Taillan-Médoc	4
La culture au Taillan-Médoc.....	4
Historique des projets participatifs de territoire / créations partagées	5
Année 2018	5
Année 2019	5
Un nouvel appel à projet sur deux saisons	6
LE PROJET PARTICIPATIF- CREATION PARTAGEE	7
Qu'appelle-t-on « création partagée » ?.....	7
Les enjeux ?.....	7
Qui peut proposer un projet de création partagée ?.....	7
Les valeurs	7
Financement du projet participatif-cr�ation partag�e.....	8
Les apports en nature	8
LE DOSSIER DE CANDIDATURE	9
Pr�alable	9
Les crit�eres de s�election.....	9
Les �l�ements � fournir	9
FICHE PROJET.....	10
Contenu envisag� du projet de cr�ation partag�e	10
LE CALENDRIER	11

PREAMBULE ET CONTEXTUALISATION

La ville du Taillan-Médoc

Le Taillan-Médoc est une commune de Bordeaux Métropole située à 13 km au nord-ouest de Bordeaux de 10 000 habitants. Elle enregistre une forte dynamique démographique et doit ainsi proposer une offre de services publics moderne et adaptée aux attentes d'une population d'une grande agglomération.

Le Taillan-Médoc est par conséquent une ville en plein développement : économique (création d'une Zone d'Activité Economique), urbain (charte architecturale et paysagère), culturel (refonte du projet culturel, ouverture de l'Estanquet', espace dédié à la pratique amateur au sein d'un pôle culturel), création d'un Bureau des associations,... également en termes de transports (arrivée prochaine du tram) ou encore des infrastructures enfance et petite enfance (ouverture de Maisons d'Assistants Maternelles, ouverture de crèches privées, réhabilitation de groupes scolaires).

Néanmoins malgré cette dynamique, une attention particulière est portée à l'équilibre entre développement et préservation du cadre de vie. Avec plus de 300 hectares de forêts et 75 hectares de marais, la Ville du Taillan-Médoc bénéficie d'un patrimoine naturel dense et varié.

La culture au Taillan-Médoc

Le projet culturel de La ville du Taillan-Médoc est résolument tourné vers ses habitants tout en étant ancré sur son territoire dans toute sa diversité. Il s'appuie sur le désir de fédérer les habitants autour de propositions adaptées au territoire : créations en plein air ou en salle, autour de différentes disciplines artistiques, pour tous les âges avec un réel souci de qualité. La ville bénéficie d'une médiathèque, avec un auditorium qui peut ainsi accueillir des temps forts, restitutions...

La population de la commune est jeune – de nombreuses familles avec enfants - le tissu associatif est dense et couvre différents domaines (sport, culture, solidarité...). Enfin la dimension du Taillan-Médoc « entre ville et village » permet une réelle proximité et facilite la mise en œuvre de projets participatifs.

Ainsi une attention particulière est portée aux projets artistiques et culturels privilégiant une logique de participation et de construction partagée plutôt qu'une simple logique de diffusion. Le lien avec le territoire doit permettre la coopération et la mutualisation entre les différents acteurs constituant les forces vives de la Ville. La participation des habitants aux projets menés est ainsi favorisée, tout comme le fait d'adopter une posture de collecte et d'écoute des demandes et des propositions des habitants.

Pour répondre plus concrètement à cette réalité territoriale, la commune a lancé le premier appel à projet de création partagée en 2018.

Historique des projets participatifs de territoire / créations partagées

Année 2018

En 2018, la Compagnie Bougrellas a été lauréate du premier appel à projet lancé par la commune. Celui-ci définissait les marais du Taillan-Médoc comme lieu d'exploration et avait pour objectifs de permettre la découverte de ces espaces méconnus par les habitants de la commune. Les artistes ont ainsi guidé et accompagné pendant plusieurs mois une centaine de personnes (associatifs, écoliers, habitants, ...) dans la construction d'une déambulation créative. La compagnie a imaginé différents rendez-vous d'information au début du projet pour sensibiliser les participants potentiels. S'en sont suivis des rendez-vous individuels avec les personnes les plus engagées pour se projeter dans la forme de la restitution et les propositions qui pourraient nourrir le projet.

Exemples de propositions :

Le centre hippique de la ville a imaginé un entresort avec des cavaliers et des poneys, l'association Gric Dau Medoc a écrit puis interprété une histoire des Marais, les animateurs et les enfants des accueils de loisirs ont créé pendant plusieurs mois des éléments de décors liés aux écosystèmes des marais, les associations de personnes déficientes visuelles ont proposé des ateliers sensoriels,...

Les artistes de la Compagnie Bougrellas ont collecté les envies et les témoignages des habitants pour composer des stations qui sont venues ponctuer la découverte des Marais.

Les six ateliers d'écriture menés à la Médiathèque ont participé à la construction de la dramaturgie et ont donné lieu à création d'installations plastiques qui ont intégré le spectacle. Cette forme finale spectaculaire, Traversée, balade ludique entre 2 rives, a permis d'accueillir près de 300 spectateurs qui ont sillonné les marais avec un jeu de piste qui les a conduits à un final conté par Olivier Villanove. Les maraichers ont également été très impliqués dans cette aventure ainsi que les services de Bordeaux Métropole (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – GEMAPI) et Natura 2000.

Année 2019

Ce sont les compagnies le Son qui Manque et les Armoires Pleines, composées d'une artiste sonore, d'une plasticienne et d'une comédienne, qui ont été retenues à l'appel à projet.

Leur projet La Grande Evasion a été pensé comme la mise en récit de la forêt du Taillan-Médoc par ses habitants en explorant leurs relations à la forêt, patrimoine écologique, historique et légendaire. Des temps de concertation, de collecte, d'ateliers, de promenades d'observation et d'écoute, de construction de cabane, se sont déroulés du mois de janvier au mois de juin 2019. A partir de cette matière collectée et produite avec les habitants, les artistes ont imaginé une restitution théâtrale sous la forme d'une déambulation suivie d'une veillée en forêt le 15 juin 2019.

Une partie des participants de Traversée... ont rejoint l'équipe de la Grande Evasion dès la première présentation publique qui a eu lieu le 18 janvier 2019.

De janvier à juin 3 balades-découverte de la forêt ont été imaginées par les artistes, des jeux de piste ont permis d'impliquer les scolaires et des ateliers d'écriture pour le tout public se sont organisés. La compagnie a privilégié le contact en direct avec les habitants, sans forcément passer par les associations. Se sont ainsi constitués des groupes d'habitants concernés par la construction de décors (dont une cabane-totem dans la forêt), l'écriture, le jeu théâtral, le travail du son, la préparation de repas,... Une communauté s'est créée avec des rendez-vous réguliers dans la clairière de la veillée finale. Au terme de la préparation de La Grande Evasion, des constructeurs-régisseurs sont devenus comédiens, des participants plus ponctuels ont aidé à

l'installation des parcours qui menaient à la clairière, le régisseur de la compagnie a accompagné une équipe de bénévoles pour qu'ils puissent superviser des éléments du spectacle. La Grande Evasion a permis de révéler des talents et de mettre en confiance les participants pour qu'ils s'essayent à des fonctions jusque-là inconnues. 25 bénévoles ont constitué le cœur de cette équipe et plus d'une centaine ont collaboré plus ponctuellement. 380 spectateurs ont participé à la finalité du 15 juin.

Un nouvel appel à projet sur deux saisons

Dans ce prolongement, la ville du Taillan-Médoc souhaite aujourd'hui entamer un projet artistique participatif autour de ses espaces urbains et la notion de voisinage.

Afin de garantir un travail toujours plus en prise avec la Ville et permettre à la compagnie retenue d'envisager plus sereinement le projet, le prochain projet artistique participatif de territoire portera sur 2 saisons culturelles (d'octobre 2019 à juin 2021). Les artistes lauréats devront établir un projet :

Qui permettra la découverte sensible des espaces urbains du Taillan-Médoc (quartiers, espaces en mutations, friches des zones d'habitation...)

- Qui s'appuiera sur les liens entre les habitants et leur ville
- Qui explorera des notions telles que la solidarité et les frontières (dans la ville, en périphérie, symboliques...)
- Qui valorisera le savoir-faire des habitants

Au croisement de la création artistique et de la participation des habitants, un tel projet repose avant tout sur la dimension de partage et d'équité. Il est le fruit d'échanges, d'enrichissements mutuels entre artistes et habitants.

LE PROJET PARTICIPATIF- CREATION PARTAGEE

Qu'appelle-t-on « création partagée » ?

Les créations partagées sont des créations artistiques ouvertes à la participation de tous les Taillannais. De la conception artistique à la réalisation de l'œuvre finale, les personnes associées participent activement aux différentes étapes du processus créatif aux côtés de professionnels, par le biais d'ateliers, de temps de concertation-réflexion.

Spectacle vivant, écriture, créations audiovisuelles ou numériques, installations plastiques ou sonores etc., les formes sont multiples et naissent de la relation qui se noue entre les artistes et les participants.

Les enjeux ?

HABITANTS / ARTISTES	HABITANTS / TERRITOIRE	MAILLAGE TERRITORIAL
<p>Ce type de démarche permet de nouer une relation de confiance et de bienveillance entre artistes-participants, et permettent de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Désacraliser l'acte de création, en initiant à une pratique artistique,• Contribuer à l'épanouissement et à la valorisation des personnes,• Générer des rencontres, source d'enrichissement collectif.	<p>Les créations partagées se nourrissent des représentations qu'ont les habitants de leur environnement, que l'expérience collective valorise. Ainsi elles valorisent :</p> <ul style="list-style-type: none">• La participation des citoyens dans le développement et l'amélioration de leur milieu de vie,• L'appropriation et la valorisation du territoire.• Notion de durabilité « ce qu'il reste pour ceux qui restent »	<p>En s'appuyant sur des partenariats avec des acteurs éducatifs, sociaux, associatifs ou économiques, elles constituent des projets fédérateurs sur un territoire. Ainsi elles favorisent :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une meilleure compréhension des engagements et des fonctionnements professionnels de chacun,• La mise en réseau entre les acteurs et l'impulsion d'actions communes.

Qui peut proposer un projet de création partagée ?

Tous les acteurs artistiques et culturels à l'initiative d'un projet associant des artistes professionnels et des taillannais à une création artistique partagée. Il est néanmoins nécessaire de disposer d'un statut d'association ou de SCOP.

Les champs artistiques restent ouverts : musique, danse, théâtre, arts de la piste, et de la rue, arts plastiques et audiovisuels, arts numériques, écriture et littérature, projets transdisciplinaires.

Les valeurs

Pour faire ensemble, trouver ce qui rassemble

Consacrer du temps d'immersion sur le territoire et prendre en compte ses spécificités en allant à la rencontre des acteurs-ressources (associations, groupes scolaires, acteurs sociaux, services administratifs de la ville etc.) pour permettre de définir plus clairement les orientations du projet artistique.

Susciter la confiance pour donner envie :

Aller vers les habitants, prévoir des actions de sensibilisation pour susciter l'intérêt autour du projet. S'inscrire dans la durée : consacrer un temps suffisant à « l'aller vers » et assurer une présence régulière sur le territoire.

Privilégier le cheminement à l'aboutissement :

S'adapter et poser un cadre de création laissant la place à l'expression des habitants et pouvant s'adapter à leurs contraintes.

Valoriser le processus en conservant des traces du processus de création. Réaliser une évaluation continue du projet pour en mesurer les effets (ex : tenir un carnet de bord, réaliser un documentaire photo ou vidéo sur le projet etc.)

ACCOMPAGNEMENT DU PROJET RETENU

Financement du projet participatif-création partagée

Le budget de l'action doit intégrer toutes les étapes du projet : le temps d'immersion, la médiation, la création, la restitution de la création, et la capitalisation / trace du projet. Aucun financement supplémentaire ne pourra être demandé à la Ville pour prendre en charge des frais non anticipés. L'hébergement et les transports sont inclus dans l'enveloppe allouée. La ville pourra accompagner la compagnie lauréate dans la recherche d'un lieu de résidence approprié.

La ville du Taillan-Médoc financera la création partagée à hauteur de 20 000 € TTC, soit 10 000€ TTC par an.

L'iddac, agence culturelle du département de la Gironde, pourra accompagner financièrement les lauréats, en fonction du projet retenu et selon les besoins nécessaires. Le lauréat s'engagera à adhérer à l'iddac, afin notamment de pouvoir bénéficier du parc de prêt de matériel.

Le Carré-Colonnes, scène conventionnée arts et création pourra participer aux sélections finales, suivre le projet et rencontrer les lauréats pour un éventuel partenariat.

Des financements complémentaires sont par conséquent conseillés, et les demandes devront être portées par la compagnie retenue.

Les apports en nature

La ville pourra mettre à disposition de la compagnie :

- Des interlocuteurs privilégiés pour l'accueil de la compagnie, la mise en réseau avec les associations du territoire, suivi global des différents temps de résidence, garante de la cohésion du projet à l'échelle du territoire, suivi administratif du projet, la mise à disposition d'espaces pour des réunions et ateliers.
- Un lieu pour y installer une artisterie permanente (bureau de la Cie et petit atelier)
- Le service communication (newsletter, relai sur réseau sociaux, supports de communication...)
- Les services techniques et du matériel appartenant à la ville pour les restitutions

L'iddac pourra venir en renfort par le prêt de matériel technique pour les deux restitutions du projet.

Une convention sera établie entre la mairie du Taillan-Médoc et les lauréats avant le début du projet.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Préalable

Le propos artistique et la démarche des candidats qui permettront de porter un regard progressif sur le territoire tout au long des saisons 2019-2020 et 2020-2021 devront être détaillés dans une note d'intention. On y retrouvera la philosophie du projet ainsi que la démarche de sensibilisation des habitants.

Du travail mené sur le territoire, de 2020 à 2021, résulteront deux restitutions publiques entre mai ou juin 2020 et mai ou juin 2021, dans l'espace public. La forme envisagée de ces restitutions, leur durée, le calendrier des créations et leurs ambitions devront être précisés dans le dossier. Il devra s'agir d'un temps festif, convivial et fédérateur.

Le projet devra en outre, par une pratique artistique, solliciter la créativité des participants, dans sa conception et sa réalisation.

Les critères de sélection

- Expériences professionnelles artistiques et de médiation/transmission,
- Intérêt, originalité et pertinence du propos artistique,
- Implication des habitants au processus de création et de valorisation,
- L'existence d'un dialogue préalable et constant avec les acteurs et les élus du territoire.
- Favoriser la pratique amateur,
- S'adresser à une pluralité et une diversité d'acteurs,
- Une attention particulière devra être portée en direction de l'enfance et de la petite enfance,
- S'appuyer sur des partenariats locaux (médiathèque, école de musique, logistique, technique) et sur le noyau d'habitants déjà engagés dans les précédents projets de territoire,

Critères valorisants

- Permettre aux participants de s'essayer à des pratiques artistiques plurielles et les sensibiliser au processus de création d'un oeuvre.
- Avoir une connaissance des structures culturelles de Bordeaux Métropole et des institutions pour faciliter des démarches de partenariats.

Le jury de sélection

Il se composera du service culturel de la ville du Taillan-Médoc, du Carré-Colonnes, scène national, et de l'iddac, agence culturelle du Département de la Gironde.

Les éléments à fournir

Pour répondre à l'appel à projet, le candidat devra envoyer un dossier composé de :

- La présentation de sa structure et le CV des artistes intervenants,
- Un dossier artistique présentant un ensemble d'œuvres représentatives de la démarche artistique de la compagnie, et si possible, d'une ou des expériences de projets collaboratifs/participatifs.
- Une note d'intention décrivant la démarche globale envisagée dans le cadre de cette création partagée
- Le budget prévisionnel de l'opération.
- La fiche projet ci-dessous.

FICHE PROJET

<p>Nom de la compagnie :</p> <p>Domiciliation :</p> <p>Mail :</p> <p>Téléphone / portable :</p> <p>Précisez le nom et la fonction de la personne référente de ce projet :</p>
--

Contenu envisagé du projet de création partagée

Titre provisoire du projet :

Présentation synthétique de la création partagée :

Nombre et noms des artistes impliqués :

Echéancier du projet :

(Indiquez des périodes pour les étapes ci-dessous / complétez ce phasage si nécessaire

- Repérages
- Réunions préparatoires
- Présentations aux habitants
- Phases du projet : rencontres avec les partenaires, collectages, ateliers, répétitions, ...
- Restitutions (période souhaitée entre mai et juin pour 2020 et 2021)

Avec quels type d'habitants, de relais, d'associations du territoire, ... envisagez-vous ce projet ? Autres personnes ?

Comment envisagez-vous de mobiliser la population concernée (mode de médiation/sensibilisation) ?

Quels outils/mediums envisagez-vous pour garder une trace de ce projet ?

Envisagez-vous de solliciter des opérateurs culturels ou des financeurs pour co-financer ce projet ? Lesquels ?

Quels sont, selon vous, les indicateurs de réussite d'un tel projet ?

LE CALENDRIER

Calendrier prévisionnel :

Diffusion de l'appel à projet	lundi 8 juillet 2019
Date limite réception des propositions	lundi 7 octobre
Jury de sélection	du 8 au 25 octobre
Entretiens avec la première sélection	semaine du 4 novembre
Entretiens pour les projets finalistes	semaine du 18 novembre
Choix du lauréat	vendredi 22 novembre
Mise en œuvre de la création partagée	décembre 2019 à juin 2021
Restitution de la création partagée	mai/juin 2020 et mai/juin 2021

Les dossiers devront être déposés avant le lundi 7 octobre

à l'adresse suivante : Mairie du Taillan-Médoc
Direction de la culture et de
la vie locale Hotel de ville
Place Michel Réglade
33 320 LE TAILLAN MEDOC

Renseignements :

Marianne Carayon-Couranjou
Directrice adjointe culture, sports et vie associative
05 56 42 70 40 – 06 84 95 71 71
m.couranjou@taillan-medoc.fr